

# PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2022

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,  
DE LA FRANCISATION ET  
DE L'INTÉGRATION

## Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques, en collaboration la Direction générale des opérations d'immigration, la Direction générale des politiques et programmes d'immigration et de la reconnaissance des compétences et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2021

ISBN : Version imprimée 978-2-550-90435-9

Version électronique 978-2-550-90436-6

© Gouvernement du Québec — 2021

Tous droits réservés pour tous les pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION .....	3
PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2022 .....	5
1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration .....	5
2. Les dispositions législatives .....	5
3. Les orientations de la <i>Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022</i> .....	6
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021</i> .....	7
4.1. Contexte de la crise sanitaire .....	7
4.2. Le nombre de personnes sélectionnées .....	7
4.3. Le nombre de personnes immigrantes admises .....	7
5. Les objectifs de sélection en 2022 (nombre de décisions de sélection) .....	9
5.1. Le nombre visé de certificats de sélection .....	9
6. Les objectifs d'admission en 2022 (le nombre visé de personnes immigrantes) .....	10
6.1. Ajustement des admissions projetées .....	10
6.2. Le nombre de personnes admises .....	11



# MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022* est déposé dans un contexte sanitaire encore incertain. Alors que des efforts pour la reprise économique sont amorcés depuis plusieurs mois, le Québec est aux prises avec une quatrième vague de COVID-19 qui continue de générer des répercussions sur les processus d'immigration.

Malgré la pandémie, notre gouvernement n'a ménagé aucun effort pour nous assurer d'une véritable force d'intégration des personnes qui choisissent le Québec comme terre d'accueil. Investissements majeurs en francisation, en services d'accompagnement et d'intégration dans toutes les régions du Québec, nous posons les gestes nécessaires afin que chacune des histoires d'immigration soit un véritable succès.

Dans ce contexte, notre gouvernement maintient le cap sur les cibles fixées lors de l'exercice de consultation publique mené au cours de l'été 2019 dans le cadre de la *Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* en y ajoutant un rattrapage afin de pallier les admissions non réalisées durant la crise sanitaire. Rappelons que cet exercice prévoyait l'admission de 49 500 à 52 500 personnes immigrantes en 2022, dont 65 % dans la catégorie de l'immigration économique.

Nous estimons que les cibles de 44 500 à 47 500 admissions prévues pour 2021 seront vraisemblablement atteintes, mais que le rattrapage planifié de 7000 admissions supplémentaires visant à combler une partie du déficit observé en 2020 ne sera pas atteint par le gouvernement fédéral. Afin de compenser ce déficit tout en respectant la cible totale fixée dans la planification pluriannuelle de l'immigration, un report de ces admissions en 2022 est prévu.

Ainsi, pour l'année 2022, nous planifions l'admission de 18 000 personnes additionnelles pour combler l'ensemble des admissions non réalisées par le gouvernement fédéral en 2020. Ce scénario permettra d'atténuer certaines répercussions socioéconomiques engendrées par la pandémie et de doter le gouvernement du Québec des leviers d'action nécessaires pour contribuer à répondre aux besoins du Québec en matière de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs-clés de l'économie. De plus, l'apport des étudiantes et des étudiants étrangers francophones demeure un autre élément de réponse pour les besoins de main-d'œuvre de la société québécoise. Il appuie également la vision du gouvernement de positionner l'immigration comme une partie de la réponse aux enjeux socioéconomiques, démographiques et de rareté de main-d'œuvre auxquels fait face le Québec.

Les personnes immigrantes de toutes origines peuvent trouver leur place au sein de la société québécoise et contribuer à la prospérité du Québec, à la vitalité du français, au dynamisme de nos régions et à l'édification d'une collectivité harmonieuse et diversifiée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadine Girault', written in a cursive style.

**Nadine Girault**

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre de l'Immigration,  
de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région des Laurentides



# PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2022

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022* à l'Assemblée nationale est prévu à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

## 1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec* relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration.

Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des personnes immigrantes du volet économique, des personnes réfugiées se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidates et aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada, et il accorde la résidence permanente aux candidates et aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), une ressortissante ou un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissantes et des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu, du gouvernement fédéral, la résidence permanente.

## 2. Les dispositions législatives

L'article 5 de la *Loi sur l'immigration au Québec* précise que :

*Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés. Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme. Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.*

### 3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, tenue par la Commission des relations avec les citoyens à l'été 2019. Elles visent à :

1. Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022 ;
2. Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 % ;
3. Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire ;
4. Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée ;
5. Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec ;
6. Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme ;
7. Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ;
8. Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation ;
9. Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec ;
10. Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.



## 4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021*

### 4.1. Contexte de la crise sanitaire

En 2021, la pandémie de la COVID-19 a continué d'avoir des impacts sur les activités d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les cibles régulières prévues en 2021 seront vraisemblablement atteintes. Toutefois, le rattrapage planifié de 7 000 admissions, découlant du déficit observé en 2020, ne sera sans doute pas complété.

### 4.2. Le nombre de personnes sélectionnées

Malgré la crise sanitaire, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a poursuivi l'examen des demandes de sélection dans tous les programmes. Les objectifs de sélection sont en voie d'être surpassés pour les travailleuses et les travailleurs qualifiés ainsi que les autres personnes immigrantes et sont atteints pour les gens d'affaires.

La sélection des autres catégories économiques et des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger est compromise en raison notamment de la diminution du nombre de demandes provenant de personnes résidant à l'étranger, à la suite des restrictions de voyage mises en place dans le contexte de la crise sanitaire.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* visait la délivrance de 26 500 à 31 200 certificats de sélection à des candidates et à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, malgré le retard observé dans certaines catégories d'immigration, le nombre total de certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 36 540. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection disponibles à la fin d'août 2021.

### 4.3. Le nombre de personnes immigrantes admises

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* visait entre 44 500 et 47 500 personnes immigrantes admises. L'admission de 7 000 personnes supplémentaires était également prévue dans ce plan pour 2021, représentant le report d'une partie des 18 000 admissions non réalisées en 2020.

Les restrictions de voyage s'étant poursuivies en 2021, l'atteinte des cibles prévues dans le précédent plan a été difficile. À l'heure actuelle, les cibles d'admission régulières prévues dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* devraient être atteintes. Néanmoins, les cibles de rattrapage prévues risquent de ne pas être réalisées, laissant alors inchangé le déficit observé en 2020.

Selon les estimations actuelles, le nombre d'admissions en 2021 pourrait s'établir entre 43 100 et 47 100 personnes. Cette prévision s'appuie sur les données d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2021. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 12) :

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 25 300 et 27 800, soit un volume inférieur à l'objectif fixé dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* (27 500 à 29 300 personnes immigrantes).
  - Travailleuses et travailleurs qualifiés : entre 23 500 et 25 600 admissions, soit un niveau légèrement supérieur à la fourchette planifiée de 22 900 à 24 200 admissions.
  - Gens d'affaires (programmes des entrepreneurs, des investisseurs et des travailleurs autonomes) : entre 1 800 et 2 100 admissions, soit un nombre inférieur à l'objectif fixé (de 4 000 à 4 300 personnes admises).
  - Autres catégories économiques : entre 0 et 100 admissions, soit un volume inférieur à la cible planifiée (de 600 à 800 admissions).
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 11 000 et 11 400, soit un niveau supérieur à la fourchette inscrite dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* de 9 700 à 10 200 admissions.
- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer entre 5 500 et 6 300 personnes, soit un niveau inférieur à la fourchette planifiée (de 6 900 à 7 500). La prévision se répartit comme suit :
  - Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (personnes réfugiées pris en charge par l'État ou visées par un parrainage collectif) : entre 900 et 1 300 admissions, soit un volume inférieur à celui attendu (entre 4 400 et 4 700 admissions) ;
  - Personnes réfugiées reconnues sur place : entre 4 600 et 5 000 admissions, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé (entre 2 500 et 2 800 admissions).
- Le nombre attendu de personnes immigrantes admises dans la catégorie des autres personnes immigrantes est de 1 300 à 1 600 personnes, un nombre supérieur à celui planifié (de 400 à 500 admissions). Ce nombre inclut les personnes qui doivent être admises dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait entre 64 % et 65 %.
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 59 % de l'ensemble des admissions.
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2021 devrait se situer autour de 71 %.

## 5. Les objectifs de sélection en 2022 (nombre de décisions de sélection)

### 5.1. Le nombre visé de certificats de sélection

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 24 500 et 30 000 certificats de sélection devraient être délivrés en 2022. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleuses et travailleurs qualifiés : de 18 000 à 22 000 ;
  - Programme de l'expérience québécoise : de 9 000 à 11 000 ;
  - Autres programmes de travailleurs qualifiés : de 9 000 à 11 000 ;
- Gens d'affaires : de 1 500 à 2 300 ;
- Autres personnes immigrantes économiques : de 0 à 200 ;
- Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : de 4 400 à 4 700 ;
- Autres personnes immigrantes : de 600 à 800.

Les cibles fixées pour l'année 2022 prennent en considération le nombre de demandes en cours d'examen ou en attente de l'être au Québec et auprès du gouvernement fédéral ainsi que le temps que mettent les candidates et les candidats à concrétiser leur projet d'immigration. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2022 en regard des résultats atteints en 2019 et en 2020 et des résultats prévus en 2021.

**Tableau 1**

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec

			PRÉVISIONS <sup>1</sup>	PLAN 2022 <sup>1,2</sup>	
	2019	2020	2021	MIN.	MAX.
Travailleurs qualifiés	17 191	20 970	27 800	18 000	22 000
<i>Programme de l'expérience québécoise</i>	14 748	16 492	23 500	9 000	11 000
<i>Autres programmes de travailleurs qualifiés<sup>3</sup></i>	2 443	4 478	4 300	9 000	11 000
Gens d'affaires	2 669	2 087	1 900	1 500	2 300
Autres catégories économiques <sup>4</sup>	269	93	40	0	200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>5</sup>	4 798	1 917	900	4 400	4 700
Autres immigrants <sup>6</sup>	751	628	5 900	600	800
<b>Total</b>	<b>25 678</b>	<b>25 695</b>	<b>36 540</b>	<b>24 500</b>	<b>30 000</b>

1. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des autres catégories économiques où les nombres ont été arrondis à la dizaine près.

2. Les volumes de sélection planifiés pour 2022, ainsi que leur répartition par catégorie sont des estimations.

3. Comprend le Programme régulier des travailleurs qualifiés et les programmes pilotes d'immigration permanente.

4. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

5. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

6. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

## 6. Les objectifs d'admission en 2022 (le nombre visé de personnes immigrantes)

### 6.1. Ajustement des admissions projetées

L'admission de 18 000 personnes supplémentaires s'ajoutera aux admissions prévues dans la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* afin de combler l'ensemble des admissions non réalisées en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Lors de l'élaboration du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021*, 7 000 admissions de rattrapage avaient été ajoutées afin de combler une partie des 18 000 admissions non réalisées en 2020. Or, actuellement, il est estimé qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ne réussira pas à traiter les admissions de rattrapage prévues en 2021. Si, malgré notre prévision, le fédéral réussissait à effectuer une partie de ce rattrapage en 2021, celui de 2022 serait réduit d'autant. La somme du rattrapage sur les années 2021 et 2022 totalisera donc l'ensemble du déficit d'admission constaté en 2020.

## 6.2. Le nombre de personnes admises

Dans le cahier de consultation de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*, le Québec se donnait comme objectif d'accueillir entre 49 500 et 52 500 en 2022. Le rattrapage prévu s'ajoute à ce nombre.

Les objectifs d'admission pour 2022 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante :

- Immigration économique : de 32 000 à 33 900 personnes. À ces cibles régulières s'ajouteront 12 700 admissions de rattrapage.
  - Le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans le volet « Diplômés » du PEQ est de 4 800 à 5 100 personnes. Un rattrapage de 11 700 personnes est également prévu. Ce rattrapage se fera en éliminant l'accumulation de demandes de résidence permanente en cours de traitement par le gouvernement fédéral de personnes déjà sélectionnées par le Québec dans ce volet du PEQ.
  - Le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans le volet « Travailleurs » du PEQ, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente est de 22 600 à 23 700 personnes. Un rattrapage de 1 000 admissions est également prévu.
  - Le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans la catégorie des gens d'affaires est de 4 000 à 4 300 personnes.
  - Le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des autres immigrants économique est de 600 à 800 personnes.
- Regroupement familial : de 10 200 à 10 600 personnes. À ces cibles régulières s'ajouteront 1 000 admissions de rattrapage.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 6 900 à 7 500 personnes. À ces cibles régulières s'ajouteront 1 500 admissions de rattrapage.
  - Le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger devrait se situer entre 4 400 et 4 700 personnes en 2022, dont 1 650 à 1 700 réfugiés pris en charge par l'État et entre 2 750 et 3 000 personnes réfugiées visées par un parrainage collectif. À ces cibles régulières s'ajouteront 600 admissions de rattrapage.
  - De 2 500 à 2 800 personnes devraient être admises en 2022 à titre de personnes réfugiées reconnues sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger). À ces cibles régulières s'ajouteront 900 admissions de rattrapage.
- Autres personnes immigrantes : alors que les cibles régulières prévues sont de 400 à 500 admissions, environ 2 800 admissions supplémentaires sont ajoutées afin d'admettre l'ensemble des personnes sélectionnées dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 n'ayant pas été admises en 2021.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 89 % des admissions reportées de l'année 2020 et d'environ 74 % des admissions planifiées. L'immigration économique devrait représenter environ 71 % des admissions reportées de l'année 2020 et d'environ 65 % des admissions planifiées. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait être autour de 82 % des admissions reportées de 2020 et d'environ 62 % des admissions planifiées.

**Tableau 2**Le nombre de personnes admises au Québec<sup>7</sup>

	RÉSULTATS		Rééquilibrage	PLAN 2021 <sup>8</sup>		PRÉVISIONS 2021 <sup>9</sup>		Rééquilibrage	PLAN 2022 <sup>8</sup>	
	2019	2020 <sup>10</sup>		MIN.	MAX.	MIN.	MAX.		MIN.	MAX.
<b>Immigration économique</b>	23 129	12 772	4 600	27 500	29 300	25 300	27 800	12 700	32 000	33 900
Travailleurs qualifiés	19 098	11 477	3 500	22 900	24 200	23 500	25 600	12 700	27 400	28 800
<i>Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le PEQ-Diplômés</i>	-	-	-	-	-	-	-	11 700	4 800	5 100
<i>Autres travailleurs qualifiés<sup>11</sup></i>	-	-	-	-	-	-	-	1 000	22 600	23 700
Gens d'affaires	3 387	1 106	1 000	4 000	4 300	1 800	2 100	0	4 000	4 300
Autres catégories économiques <sup>12</sup>	644	189	100	600	800	0	100	0	600	800
<b>Regroupement familial</b>	9 686	7 792	1 550	9 700	10 200	11 000	11 400	1 000	10 200	10 600
<b>Réfugiés et personnes en situation semblable</b>	7 248	4 184	850	6 900	7 500	5 500	6 300	1 500	6 900	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>13</sup>	4 814	1 731	300	4 400	4 700	900	1 300	600	4 400	4 700
<i>Réfugiés pris en charge par l'État</i>	1 204	401	150	1 300	1 350	500	700	200	1 650	1 700
<i>Réfugiés parrainés</i>	3 610	1 330	150	3 100	3 350	400	600	400	2 750	3 000
Réfugiés reconnus sur place <sup>14</sup>	2 434	2 453	550	2 500	2 800	4 600	5 000	900	2 500	2 800
<b>Autres immigrants<sup>15</sup></b>	502	475	0	400	500	1 300	1 600	2 800 <sup>16</sup>	400	500
<b>Ensemble de l'immigration</b>	40 565	25 223	7 000	44 500	47 500	43 100	47 100	18 000	49 500	52 500
Part de la sélection québécoise <sup>17</sup>	70 %	59 %	70 %	73 %	73 %	64 %	65 %	89 %	74 %	74 %
Part de l'immigration économique	57 %	51 %	66 %	62 %	62 %	59 %	59 %	71 %	65 %	65 %
Proportion d'immigrants connaissant le français <sup>18</sup>	50 %	60 %	56 % <sup>19</sup>	56 % <sup>19</sup>	56 % <sup>19</sup>	71 %	71 %	82 % <sup>19</sup>	62 % <sup>19</sup>	62 % <sup>19</sup>

7. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

8. Les volumes d'admission planifiés pour 2021 et 2022 sont des estimations.

9. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 31 août 2021.

10. Données préliminaires pour 2020.

11. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

12. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.

13. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

14. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

15. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

16. Admissions réservées au Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

17. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

18. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

19. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration des Plans d'immigration.



**Immigration,  
Francisation  
et Intégration**

**Québec** 

I-0012-FR (2021-10)

